

**Finalités de la veille informationnelle pour la mission d'enseignant-documentaliste :
comment cadrer des enjeux et des objectifs à partir des 4 axes du protocole d'inspection (IGEN 2007)¹**

<p>Axe 1 : concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire (items tirés du protocole d'inspection)</p>	<p>Problématique émergente : comment développer de nouvelles postures et expertises professionnelles en terme de gestion de projet (approche systémique et approche qualité)</p>
<p>Pilotage : - organiser le service de documentation</p> <p>Conseil : participer aux instances de pilotage pédagogique de l'établissement</p> <p>- contribuer au travail en réseau au niveau du bassin de formation</p> <p>- proposer des priorités en matière d'acquisitions (numériques et non numériques)</p> <p>- favoriser les partenariats en matière de documentation et de lecture publique</p> <p>- mettre en place une veille juridique en matière d'usage de l'information</p>	<p>1 : comment passer d'une expertise basée sur la «bibliothéconomie » à des compétences en ingénierie des systèmes d'information documentaire (passer d'un modèle centré sur la gestion de stocks de livres et documents « papier » à l'intégration des supports numériques avec des modalités d'accès variés)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir évaluer le système d'information documentaire actuel et proposer des scénarios d'évolution au Conseil de direction • Prévoir des acquisitions numériques (gratuites et payantes...) • Mettre en oeuvre des accès multiples aux ressources via les réseaux numériques • Savoir s'inscrire dans une démarche « qualité » en fournissant des indicateurs d'évaluation des actions menées <p>2 : comment se positionner comme acteur du système d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir communiquer : savoir publier sur le site web de l'établissement • Savoir structurer une veille informationnelle et la diffuser • Savoir adopter une dynamique de travail en réseau : prospecter les ressources du bassin local, raisonner en termes de partenariats et de mutualisation, optimiser les ressources issues des partenariats sous forme de portail documentaire en ligne...

¹ Voir le texte du protocole de l'Inspection générale de l'éducation nationale « Etablissement et vie scolaire », février 2007 http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/html/peda/doc/informations/inspection/Protocole_inspection.pdf#KLINK

<p>Axe 2 : Formation à la culture de l'information</p>	<p>Problématique émergente : au plan pédagogique, comment passer du modèles des étapes de la recherche documentaire à la dimension de l'éducation à la culture de l'information</p>
<p>-former les élèves à la culture de l'information de l'information</p> <p>- mettre en place des outils (méthodologiques) pour favoriser les démarches pertinentes</p> <p>- collaborer avec l'équipe pédagogique pour former les élèves à la culture de l'information</p> <p>- contribuer aux évaluations mises en place (TPE, B2I, socle commun...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer avec l'équipe pédagogique un projet documentaire incluant une progression des savoirs dont ont besoin les élèves s'agissant de l'éducation à la maîtrise de l'information (par ex. notions de droit d'auteur, de source, de référence documentaire...) • Mettre en œuvre ce volet de formation des élèves comprenant une évaluation de ces savoirs et compétences liés à la maîtrise de l'information dans le cadre du Socle commun (culture de l'argumentation à partir de la critique des sources, formation au « respect du droit d'auteur » ...) • Comment l'enseignant-documentaliste peut-il participer à de nouveaux dispositifs pédagogiques innovants plaçant les élèves en situation d'auteurs : voir le compte-rendu de la journée du 9 février 2011 à Pontivy http://www.citedoc.net/animations/synthese_9_fevrier_2011.pdf <p><i>Sur ce thème de l'éducation aux médias et de l'élève « auteur » sur le web, on peut consulter les conclusions du rapport « Construire une politique structurée d'éducation aux médias pour tous » : rapport de la commission Famille Education aux medias. 21/10/09 [en ligne sur le site du Ministère du travail]. Voir l' Axe 3, et notamment les propositions 9 et 12 http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_-_Propositions_AVd.pdf</i></p>

<p>Axe 3 : Mise à disposition des ressources documentaires et organiser la diffusion de l'information utile au sein de l'établissement</p>	<p>Problématique émergente : quelles nouvelles compétences professionnelles sont alors requises pour référencer des collections de documents numériques en ligne, pour publier et communiquer dans le cadre des réseaux, des sites web d'établissement et/ou des ENT ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> - veille documentaire - collecter la documentation nécessaire - organiser, gérer un système d'information documentaire - communiquer 	<p>Dimension technologique : acculturation nécessaire aux évolutions du document numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser en permanence ses savoirs sur les formats des documents numériques, sur les évolutions des modes d'édition, de référencement des documents sur le réseau internet (par ex : maîtriser les concepts fondamentaux du web 2.0..) • Actualiser ses savoirs et compétences en ingénierie documentaire afin de participer à la modélisation et la mise en œuvre du système d'information documentaire de l'établissement <p>Dimension organisationnelle : maîtrise de nouvelles stratégies de gestion documentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre capable d'analyser les besoins de l'équipe pédagogique et des élèves puis d'élaborer et diffuser si besoin des produits documentaires en ligne (sélections de sites web, bulletin de sommaires..) • Etre capable de se positionner comme spécialiste de la gestion et du référencement des documents numériques dans la perspective des ENT (espace numérique de travail) et des portails Internet d'établissement. Un exemple d'application : mettre en œuvre l'accès au catalogue informatisé du centre de documentation depuis le site web ou l'ENT de l'établissement afin de permettre la consultation des ressources du CDI en dehors de l'école...

<p>Axe 4 : faciliter l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel <i>(items tirés du protocole d'inspection)</i></p>	<p>Problématiques émergentes : quelle stratégie de communication sur le site web de l'établissement (et son ENT le cas échéant)</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour valoriser les ressources du bassin socio-culturel de l'établissement et faciliter leur repérage par les élèves et les enseignants - pour valoriser en direction des familles et des partenaires de l'établissement certaines actions pédagogiques menées dans l'établissement : promotion de la lecture, éducation aux médias / au développement durable...
<p>Contribuer à l'ouverture de l'établissement sur son environnement dans ses dimensions technologiques, professionnelles (orientation des élèves) et culturelles</p> <p>publier sur le site web de l'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une veille informationnelle pour établir une sélection de ressources d'information du bassin socio-économique de l'établissement scolaire (médias, musées, sites éducatifs, économiques, culturels...) : voir le rôle des « éducations à » (<i>santé, développement durable...</i>) qui ont pour but d'amener l'élève à explorer et questionner son environnement social à partir de problématiques générales • Communiquer via le site web de l'établissement (ciblage des informations à destination des parents, des élèves, des professeurs). Mise en valeur de réalisations pédagogiques finalisant les actions menées dans les « éducations à »...